



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Tribunaux de police

Question écrite n° 36127

Texte de la question

M Pascal Clément attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur l'impossibilité de contester les jugements des tribunaux de police dans le cas des amendes, et lui demande si une procédure d'appel ne pourrait pas être envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Clément Pascal](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36127

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 538